

## Interventions spécifiques en pratique avancée de l'ergothérapie

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : Ergothérapie

### 1. Caractéristiques du module

2025-26

Code : S.SA.359.ERPA.F.25

Type de formation :

 Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres : ...

Type de module :

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Autres : ...
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 10 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 56h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 240h

Lieu(x) de cours : principalement Lausanne

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres : lectures en anglais
- Italien
- Anglais

### 3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences principales visées

- Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel
- Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique
- Conduire l'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires

Objectifs généraux du module

- Acquérir les connaissances de base et les méthodes nécessaires pour développer des programmes.
- Identifier des modèles, programmes ou techniques développés en ergothérapie pour des populations/contextes spécifiques et en déterminer leur valeur scientifique et pratique.
- Concevoir, négocier, planifier et évaluer des programmes d'interventions innovants s'adressant à des populations ou des contextes spécifiques de la pratique
- Identifier des domaines d'innovations professionnelles et les rôles associés à la pratique avancée.

### 5. Contenu et formes d'enseignement

Contenus

- Processus et étapes du développement de programmes, notamment théorie sur le problème, théorie d'action, modèle logique, indicateurs.
- Modèles, programmes, interventions ou techniques développés en ergothérapie pour des populations/contextes spécifiques, à définir selon l'orientation de l'étudiant-e (par exemple : populations vulnérables, enfants présentant un trouble du développement, personnes présentant des troubles cognitifs, personnes présentant des troubles neurologiques, des troubles psychiques, des troubles dégénératifs, interventions à domicile, en milieu ouvert, en soins de longue durée, en soins palliatifs).
- Pratiques innovantes, émergentes et rôles associés à la pratique avancée.

Formes d'enseignement

Cours magistraux, séminaire, lectures, discussions, présentations à la classe, supervision individuelle.

**Exigences de fréquentation**

En cas d'absence non justifiée à l'une ou l'autre des trois présentations orales évaluées dans le module, l'étudiant·e obtient 0 points à la présentation orale manquée. Lorsque l'absence est justifiée, la présentation peut être reportée.

**6. Modalités d'évaluation et de validation**

La validation du module repose sur l'évaluation de :

- une présentation orale d'une critique d'un article présentant un programme (1/8<sup>e</sup> des points)
- une présentation orale de la théorie sur le problème choisi par l'étudiant·e (1/8<sup>e</sup> des points)
- une présentation orale sur le développement d'un programme choisi par l'étudiant·e (1/8<sup>e</sup> des points)
- un travail écrit de 7000 à 10'000 mots qui présente le développement d'un programme (5/8<sup>e</sup> des points)

La note du module est calculée sur la base des points obtenus à chacune des 4 parties a) b) c) et d) présentées ci-dessus et tenant compte de la répartition des points mentionnée. La note au module est arrondie au demi-point.

Les critères d'évaluation et les modalités précises de l'évaluation sont exposés au début du module.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient une note égale ou supérieure à 4.

**7. Modalités de remédiation et de répétition****Remédiation**

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.  
 Pas de remédiation  
 Autre (précisez) : ...

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes. Si une présentation orale (parties a) b) ou c)) est insuffisante, un complément écrit, centrés sur les lacunes observées, sera demandé. Si le travail écrit est insuffisant, il est corrigé ou complété sur la base des commentaires reçus. Les modalités et le délai de remédiation seront précisés au moment de la décision de remédiation.

Lorsque les résultats de la remédiation sont suffisants, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués. En cas d'échec à la remédiation, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

**Répétition**

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété, en principe l'année suivante. Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif.

**8. Remarques**

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module seront précisées lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant·e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO](#) – Etudier avec l'IA). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

**9. Bibliographie principale**

Association suisse des ergothérapeutes (2019). *Advanced Practice in Occupational Therapy*. [https://ergotherapie.ch/fr/?download\\_file=9663](https://ergotherapie.ch/fr/?download_file=9663)

Association suisse des ergothérapeutes (2023). *Pratique avancée en ergothérapie. Prise de position*. [file:///Users/martine.bertrand/Downloads/Advanced\\_practice-prise\\_de\\_position\\_FR\\_web-1.pdf](file:///Users/martine.bertrand/Downloads/Advanced_practice-prise_de_position_FR_web-1.pdf)

Brousselle, A., Champagne, F., Contandriopoulos, A.-P., & Hartz, Z. (2011). *L'évaluation : concepts et méthodes*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Kettner, P. M., Moroney, R. M., & Martin, L. L. (2022). *Designing and managing programs: An effectiveness-based approach*. Sage.

Paquette, F., & Chagnon, F. (2000). *Cadre de référence pour le développement et l'évaluation des programmes aux Centres jeunesse de Montréal*. Centres jeunesse de Montréal.

Ridde, V., & Dagenais, C. (2012). *Approches et pratiques en évaluation de programmes*. Presses de l'Université de Montréal.

**10. Enseignant·es**

**Enseignantes** : Bertrand Leiser Martine, Desrosiers Julie

**Nom de la responsable de module** : Bertrand Leiser Martine

**Descriptif validé le 11.02.2026 par Ludivine Soguel Alexander**